

Objectifs de la formation

Mettre en œuvre une action de protection adaptée à la situation sur un lieu de travail
Examiner une victime afin de déceler une urgence vitale
Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée
Contribuer à la mise en œuvre d'action de prévention
Informers les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la (les) situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

Personne concernée

L'ensemble du personnel de l'entreprise
Accessible aux personnes à mobilité réduite

Prérequis

Aucun niveau de connaissance préalable n'est requis pour suivre cette formation

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

Alternance d'exposés, d'analyse de situations de travail et d'accidents, d'exercices pratiques et d'apprentissage des gestes de secours

Moyens techniques

PC portable et vidéoprojecteur pour projection de diaporama interactif
Kit de mannequins, défibrillateur d'entraînement, matériel technique de mise en situation (maquillage, simulation de plaie, brûlure, téléphone, coussins hémostatiques, garrot tourniquet, coupe de tête...)
Plan d'intervention INRS

Moyens humains

Formateur Sauveteur Secouriste du Travail formé et certifié par l'INRS

Organisation

14 heures (ajout du temps nécessaire pour traiter les conduites à tenir particulières liées aux risques spécifiques de l'entreprise).

Une feuille d'émargement sera à signer par chaque stagiaire à chaque demi-journée.

Un livret aide-mémoire sera remis au stagiaire en fin de formation.

Nombre de participants :

4 à 10 participants

Durée : 2 jours

Le délai d'accès tient compte des différentes formalités nécessaires à l'accessibilité à la formation dans un temps minimum d'un mois avant le début de l'action.

Contenu de la formation

Après une présentation du programme, du formateur et des participants, cette formation permettra d'être capable de :

1ère journée :

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la (les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
- Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée

2ème journée :

- Suite « Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée »
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de l'entreprise de la (des) situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

Evaluation

- L'évaluation formative en continue et les épreuves d'évaluation certificatives finales sont réalisées conformément au document de référence de l'INRS V6.21/12/2018 en vue de la délivrance d'un nouveau certificat SST sous réserve que le stagiaire ait suivi l'intégralité de la formation.
- Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider la session de maintien et d'actualisation de ses compétences (MAC) pour prolonger son certificat de 24 mois.
- Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une évaluation par une enquête de satisfaction remise au stagiaire à la fin de la formation.

Maintien Actualisation des Compétences

Tous les 24 mois

Réglementation applicable

Art. R4224-15, Art. R4224-16 du Code du Travail

Modalités :

Tarif inter entreprise : Nous consulter
Tarif intra entreprise :



Contact :
Mylène DUBROCA
0692 55 44 28
redbird.reunion@gmail.com